

DOSSIER DE PRESSE 2024

Mise à jour 26 AVRIL 2024

Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains



www.france-adot.org

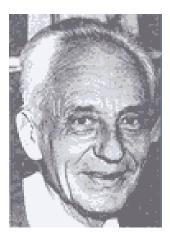
SOMMAIRE

I.	UN MOUVEMENT DE BENEVOLES AU SERVICE DE LA VIE	3
	Historique	3
	Missions	3
	Force d'initiatives	4
	Un investissement de tous	4
II.	FRANCE ADOT POUR LE RESPECT DE LA VOLONTE DU DONNEUR	5
	Le ruban vert, symbole adopté par les associations soutenant le don d'organes et de tissus	5
	Le rôle des proches	6
III.	FRANCE ADOT ET LE DON	6
	DON d'ORGANES	6
	DON de MOELLE OSSEUSE	8
IV.	FRANCE ADOT – L'AGENDA	8
	REVIVRE Magazine	8
	22 juin : Journée nationale du don d'organes	8
	Journée mondiale du don de moelle osseuse	8
	17 octobre : Journée mondiale du don d'organes	9
	Des lieux de mémoire autour de la plantation d'Arbres de vie	9
	Et tout au long de l'année	9
v.	FRANCE ADOT SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX	9
	Toute l'actualité sur le don, la greffe et FRANCE ADOT	9
	Des QR codes pour accéder directement aux informations	10
	Ça se passe dans les départements	11
VI.	PARTENAIRES	12
	Associations et organismes institutionnels :	12
	Prestataires de services :	12
VII.	CONTACTS PRESSE	12

I. Un mouvement de bénévoles au service de la vie

Historique

Août 1969: A l'instigation du Professeur Jean DAUSSET, prix Nobel de médecine, sous l'impulsion de la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles et de son Président, Pierre GRANGE, sous la direction de Maurice MAGNIEZ, Docteur en Pharmacie, quelques volontaires, ni malades, ni greffés, ni médecins, ont créé la Fédération des Associations pour le Don d'Organes. Objectif : faire évoluer les consciences des citoyens, et solliciter leur adhésion citoyenne au don d'organes, une thérapeutique nouvelle et révolutionnaire.



- Février 1978 : Attribution de la Reconnaissance d'Utilité Publique.
- Avril 2009 : Labellisation « grande cause nationale »
- Novembre 2019: Renouvellement de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale pour la 2^{ème} fois et tenue du colloque du Cinquantenaire de FRANCE ADOT.



Grande

cause nationale

Missions

Fidèle à ses missions d'origine, la fédération FRANCE ADOT s'attache notamment à :

 Promouvoir les dons d'organes et de tissus post-mortem, dans le respect de l'éthique

« anonymat - gratuité - volontariat »

- Diffuser la carte d'Ambassadeur du don d'organes
- Promouvoir le don de moelle osseuse, et enrichir le registre des volontaires
- Promouvoir le don de tissus et de cellules du vivant
- Soutenir la réflexion des pouvoirs publics en vue de la révision permanente de la loi de bioéthique





Force d'initiatives

FRANCE ADOT est le premier mouvement associatif à avoir :

- ✓ Proposé aux citoyens une carte de donneur, la carte du OUI, en 1970
- ✓ Recruté activement des volontaires en vue de la constitution du fichier national des donneurs de moelle osseuse, dès 1983
- ✓ Initié une journée nationale du don d'organes, en mai 1996
- ✓ Mis en service un site internet offrant la possibilité de demander sa carte, en janvier 2004
- ✓ Diffusé en 2007 une campagne de communication originale pour promouvoir le don d'organes
- ✓ Reçu, en juillet 2009, l'agrément ministériel national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (renouvelé en 2014 puis en 2019)
- ✓ Obtenu 2021, l'attribution de l'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Un investissement de tous

- > 1.200 bénévoles animent les 63 associations départementales
- des conférences grand public
- > de nombreuses manifestations à caractère sportif, culturel, ou autre
- > des stands d'information
- des interventions scolaires
- des milliers de jeunes citoyens informés
- des cartes d'ambassadeurs du don d'organes délivrées
- des engagements de volontaires au don de moelle osseuse



II. FRANCE ADOT pour le respect de la volonté du donneur

Témoigner de sa position vis-à-vis du don d'organes en informant ses proches est fortement recommandé.

Porter sur soi une **CARTE D'AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES** est un signe très fort de solidarité, et permet à nos proches de ne pas choisir à notre place.

Dans la pratique, la loi sur le consentement présumé ne donne pas la possibilité d'affirmer officiellement son choix de donner. Le respect de la volonté de la personne est un impératif pour **FRANCE ADOT.**



Ceci explique ses nombreuses prises de position demandant au législateur de mettre en place un système permettant aux personnes qui ont fait le choix de donner leurs organes de **FAIRE RESPECTER CE CHOIX** quelle que soit la position de la famille ou des proches.

Si les institutionnels nous opposent régulièrement la difficulté d'un double positionnement (OUI ou NON), un pas a cependant été franchi en 2017 puisque le RNR (<u>Registre National des Refus</u>) offre la possibilité de ne s'opposer que partiellement au prélèvement.

En janvier 2017, dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé, le principe du consentement présumé a été renforcé. De nouvelles possibilités d'exprimer son refus sont offertes. **FRANCE ADOT** en a pris acte.

Toutefois, elle estime qu'une réflexion doit être envisagée pour que les citoyens favorables au don puissent le faire savoir officiellement.

Le ruban vert, symbole adopté par les associations soutenant le don d'organes et de tissus.



À l'occasion de la 24^e Journée Nationale du Don d'Organes en 2019, FRANCE ADOT a participé activement au lancement national du "Ruban Vert".

Ce "Ruban Vert" est le symbole adopté par les associations soutenant le don d'organes et de tissus. Il rappelle à tout citoyen que selon la loi française nous sommes tous présumés donneurs, sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant.

Si le fait de ne jamais avoir exprimé son refus fait de nous un donneur présumé, il est toujours préférable d'avoir dit à ses proches qu'on était favorable au don d'organes. Adopter ce ruban vert à l'occasion de cette

journée nationale va dans ce sens.





De manière plus pérenne, choisir de porter sur soi la <u>carte d'ambassadeur</u> de FRANCE ADOT permet à chacun d'afficher sa position, et fait de nous de véritables ambassadeurs du don d'organes dans notre vie de tous les jours.

Ce "Ruban Vert" a reçu le soutien de l'Agence de la biomédecine et de la Fondation de l'Académie de Médecine.

Le rôle des proches



36,1%, c'est le taux d'opposition au prélèvement d'organes, relevé au terme de l'année 2023. Un chiffre jamais atteint. La démonstration que la loi ne peut pas tout résoudre sur le terrain. Cela résume à la fois les enjeux et les besoins.

Si chaque français connaissait la position de ses proches, les refus seraient mieux identifiés et significativement moindres. Cela pour encore plus de vies sauvées.

En ce sens, France ADOT a élaboré un plaidoyer destiné à informer tout citoyen sur ce potentiel rôle de proche. Concrètement, c'est une campagne sur les réseaux sociaux, en dix arguments. Diffusée à plusieurs reprises en 2023, c'est un vecteur de communication incontournable avec ces objectifs : réduire le taux de refus et développer une véritable **culture du don**. Entre engagement et encouragement, liés à ce rôle, il y est question d'expression, de recueil et de respect de la volonté.

Retrouvez cette campagne et l'argumentaire sur le blog de France ADOT dans l'article <u>L'indispensable sensibilisation sur le rôle des proches.</u>

« Savoir pour ses proches, ça change tout! »

III. FRANCE ADOT et le don

DON d'ORGANES

Des mots pour soulager les maux

- ✓ Espoir pour des milliers de malades en attente
- ✓ Mobilisation des équipes médicales
- ✓ Fiabilité du constat de la mort encéphalique
- ✓ Ecoute des témoignages au nom du défunt
- ✓ Respect du corps du donneur
- ✓ Liberté liée au consentement présumé
- ✓ Tolérance : un don s'adresse à tous
- ✓ Egalité devant les soins
- ✓ Loi sur les valeurs d'anonymat et la gratuité



Le don d'organes est et demeure une réflexion citoyenne

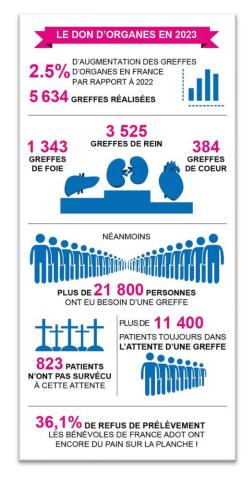




Les chiffres 2023

<u>L'agence de la biomédecine</u> a communiqué en février 2024 les chiffres préliminaires du don et de la greffe d'organes en France pour l'année 2023. Si son <u>communiqué de presse</u> en donne précisément tous les détails, on peut noter les éléments suivants :

- Une hausse de 2,5 % des greffes tous organes confondus, avec 5.634 greffes vs 5.495 en 2022 (et pour rappel, jusqu'à 6.105 en 2017). Ceci y compris 577 greffes à partir de donneurs vivants (+ 8,3 %).
- 3.132 donneurs recensés (+ 4,9 %), 1.512 prélevés (+ 3,6 %) en état de mort encéphalique ; en y ajoutant les donneurs de type Maastricht, l'activité de prélèvement sur donneurs décédés a progressé de 5,7 % avec un total de 1.791 donneurs prélevés.
- Toujours plus de 21.866 patients ayant eu besoin d'une greffe en 2023, dont 11.422 en liste active au 1er janvier 2024.
- Cependant moins de patients décédés en liste d'attente avec seulement 823 contre plus de 1 000 en 2022, soit une baisse de 22,6 % ...
- Un âge moyen des donneurs décédés prélevés de 57,8 ans, un chiffre stable depuis 10 ans ; 647 donneurs de plus de 65 ans prélevés (vs 597 en 2022), et aussi 48 donneurs pédiatriques dont 13 de moins de 5 ans : la greffe et le don concernent tous les âges !



Un taux d'opposition préoccupant

Le taux d'opposition brut global pour les patients décédés en état de mort encéphalique a connu une hausse significative de 9,4 % en 2023 avec **36,1 % d'opposition**, toutes causes confondues (33 % en 2022). Une donnée géographiquement très contrastée : en Bretagne, en Pays de la Loire ou encore en Corse, le taux d'opposition est inférieur à 25 %, alors qu'il atteint 48,6 % en Ile-de-France et qu'il dépasse les 50 % dans les DROM.

Un chiffre qui n'est pas une réelle surprise pour les bénévoles de FRANCE ADOT qui, sur le terrain, font le constat que depuis l'évolution de la loi relative au don d'organes au 1^{er} janvier 2017, le public a toujours besoin d'être informé, considérant à tort « *que s'il n'en parle pas il sera prélevé automatiquement* ».

D'où l'extrême nécessité de déployer en France une véritable *culture du don*. La communication autour du *ruban vert* en est évidemment une priorité. Mais comme l'instauration « en ville », en partenariat avec les municipalités, de lieux de mémoire autour de la plantation d'un Arbre de Vie en hommage aux donneurs d'organes et à leurs proches. <u>FRANCE ADOT</u> s'y emploie, avec en plus la possibilité pour ces communes d'afficher leur position de « *Ville ambassadrice du don d'organes* ».





DON de MOELLE OSSEUSE

Une solidarité hors frontières

Trouver un donneur compatible est rare.

S'inscrire est une démarche réfléchie et universelle.

Le **Registre national des Donneurs Volontaires au don de Moelle Osseuse** est relié aux 73 registres gérés par les Centres internationaux, qui rassemblent plus de 40 millions de donneurs dans le monde.

ETRE DONNEUR,

C'est s'engager fortement, sans distinction, sans différence. Aujourd'hui, demain, ou après-demain, sans certitude de donner.



IV. FRANCE ADOT - l'Agenda

REVIVRE Magazine

Tous les 3 mois, sortie de <u>REVIVRE</u>, un magazine orienté vers une nouvelle façon d'évoquer le don, la greffe et son environnement.









22 juin : Journée nationale du don d'organes

Partout en France, les bénévoles des ADOT se mobilisent dans la semaine autour du 22 juin

Journée mondiale du don de moelle osseuse

Informer, sensibiliser, rassurer et s'engager, c'est l'objectif de cette journée qui se déroule en septembre.





17 octobre : Journée mondiale du don d'organes

A l'approche du 17 Octobre, les bénévoles occupent le terrain pour parler du don

Des lieux de mémoire autour de la plantation d'Arbres de vie

Le <u>Manifeste pour le don d'organes</u> diffusé en 2021 par le monde associatif a mis en évidence la nécessité de développer en France une véritable *culture du don*.

Pour s'inscrire dans cette démarche, France ADOT propose, en partenariat avec les municipalités, d'instaurer 'en ville' des lieux de mémoire en hommage aux donneurs d'organes et à leurs proches. Très médiatisées, ces cérémonies organisées autour de la plantation d'un **Arbre de Vie**, doivent favoriser la réflexion du public et l'inciter à se positionner sur le don d'organes et en avertir ses proches.



Au 20 avril 2024, 115 lieux de mémoire ont été inaugurés en France.

Voir leur répartition sur **Carte des Arbres de Vie FRANCE ADOT.**

Et tout au long de l'année

Des manifestations dans les départements grâce à l'implication des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus.

V. FRANCE ADOT sur le web et les réseaux sociaux

Toute l'actualité sur le don, la greffe et FRANCE ADOT

Le blog : www.blog.france-adot.org



Le site web : www.france-adot.org



Les comptes sur les réseaux sociaux avec le hashtag #franceadotfederation :



Des QR codes pour accéder directement aux informations



Site web



Blog



Demande de carte





Ça se passe dans les départements

Être bénévole, c'est partager des compétences et un savoir-faire.

Aussi, dans toute la France, les **ADOT départementales** se mobilisent pour démontrer au mieux le bien-fondé de leur mission.

Année après année, elles mettent en lumière des actions originales, efficaces, pertinentes.

Elles dynamisent le réseau, mais aussi valorisent les travaux réalisés en prise directe avec le terrain.

N'hésitez pas à faire connaissance avec l'<u>activité des ADOT</u> sur leurs espaces départementaux.

La carte des associations départementales

est sur www.france-adot.org

et sur https://blog.france-adot.org



VI. Partenaires

FRANCE ADOT entretient des liens privilégiés avec de nombreux organismes publics, institutionnels, associatifs, privés, et en règle générale avec tous ceux qui s'impliquent en tant qu'acteurs de la promotion du don de soi.

Associations et organismes institutionnels :



Agence de la Biomédecine

https://www.agencebiomedecine.fr/



Etablissement Français du Sang

https://dondesang.efs.sante.fr/



Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole

https://ffdsb.org/



Associations de patients, de greffés

Prestataires de services :

	Groupe SLR Editions & Design	
BM	BM-Services	https://www.bm-services.com/

VII. Contacts presse

- Secrétariat fédéral : Marie-Claire PAULET Présidente 05.45.39.84.50
 - franceadot@wanadoo.fr
- Responsable Communication Philippe PATTON: 06 08 82 25 04
 phpatton@wanadoo.fr



